

Corrida : « Le débat sur la cruauté commise envers les animaux ne pourra être mené sans une véritable réflexion sur le statut juridique de l'animal »

Reha Hutin - Présidente de la Fondation 30 Millions d'Amis

Reha Hutin, Présidente de la Fondation 30 Millions d'Amis, déplore que le Conseil constitutionnel apporte son soutien à la corrida en la considérant conforme à la loi.

La saisie des « Sages » d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) sur la tauromachie avait soulevé un immense espoir pour demander le retrait de la corrida du patrimoine immatériel de la France.

Reha Hutin, Présidente de la Fondation 30 Millions d'Amis, fervente opposante à la corrida - barbarie que véhicule cette tradition d'un autre temps - prend acte de la décision du Conseil constitutionnel qui a estimé que la corrida était compatible avec la loi française. Elle regrette cependant que le Conseil constitutionnel n'ait pas apporté une réponse claire quant à l'ambiguïté relative à la notion de « tradition ininterrompue ».

Elle ajoute également que *« le débat crucial sur la cruauté commise envers les animaux ne pourra être mené sans une véritable réflexion sur le statut juridique de l'animal. »* La Fondation 30 Millions d'Amis veut rassembler les forces de la protection animale autour de ce combat, car ce n'est qu'en modifiant le Code civil - qui considère l'animal comme un meuble ou un objet (art. 528) - que la souffrance animale sera enfin prise en considération, bien au-delà des arènes.

Contact Presse : Priscille LACOSTE - 01 48 01 00 34 - pl-communication@allegria.fr